

Conférence Développement Durable
EDF – BDF (3/3/2018)
Intervention Pierre Gyselinck, Président du BDF

Monsieur le Président, Cher Yannis

Mesdames, messieurs, chers collègues

Le Belgian Disability Forum (BDF) est très heureux de partager avec vous l'expérience qu'il a vécue en 2017, au niveau du suivi du rapport volontaire de la Belgique sur la mise en œuvre des Objectifs du Développement durable.

J'ai vu que vous avez suivi avec beaucoup d'attention ce qui a été expliqué par Madame Pottiez, pour le Premier Ministre et par Madame Dubrux pour le Conseil fédéral pour le développement durable.

Ce que je veux en retenir tient en deux axes :

D'une part, le processus au niveau belge a été compliqué, précipité et relativement frustrant pour les différents acteurs. Cela a été le cas pour le BDF et pour la société civile en général, mais aussi, dans une certaine mesure, pour les collaborateurs de l'Institut fédéral pour le développement durable qui ont rédigé le rapport et pour les différents acteurs politiques impliqués.

D'autre part, deuxième axe à retenir : il y a une réelle volonté de continuer à travailler ensemble, chacun dans son rôle, avec des échéances proches et avec la volonté d'améliorer le processus pour que le résultat final, en 2030, soit couronné de succès.

Je vais expliciter un peu plus le processus tel qu'il a été vécu par le BDF

Nous ne sommes pas tombés dans les objectifs du développement durable quand nous étions petits. Nous y sommes entrés en février 2017, à l'appel de l'EDF et, plus particulièrement de Marion Steff. Et nous avons dû nous positionner très vite.

Au niveau européen, nous avons appris le plus vite possible et nous avons pris nos responsabilités en acceptant de participer au *Civil Society Organisations Regional Forum* à Genève, en avril. J'y

ai pris la parole, au nom de l'EDF, sur le thème crucial de la pauvreté.

Toujours au niveau européen, nous avons participé à la formation sur les SDGs organisée par l'EDF les 7 et 8 juin 2017. C'est Olivier Magritte qui y participait pour le BDF et qui nous a restitué ce qu'il avait appris.

Au niveau belge, nous avons pris contact avec les collaborateurs de l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD). Nous l'avons fait par l'entremise du Secrétariat de la cellule des Affaires étrangères qui gère le dossier UNCRPD. Il est important de développer un travail de collaboration sur le long terme avec l'administration : la confiance que nous avons construite à ce niveau pendant 10 ans peut aider à trouver son chemin.

Au moment où nous avons contacté l'IFDD, il était très tard au niveau du planning. Nous avons été bien accueillis, mais si nous voulions collaborer au Rapport volontaire de la Belgique, nous devions transmettre des « exemples de bonnes pratiques » en matière de handicap... dans les 2 semaines. Qui plus est, nous n'avions pas accès à un draft du rapport.

Le BDF a donc décidé de ne pas le faire : on aurait été dans la situation d'un illustrateur qui doit agrémenter un livre sans pouvoir le lire. Attention, cela ne veut pas dire que nous avons des critiques sur le contenu du projet de rapport... Nous ne le connaissions simplement pas.

- De cela, je tirerai un premier conseil pour les Conseils nationaux des Etats qui produiront un VNR durant les années à venir : prenez contact au plus vite avec l'organe chargé de la rédaction du VNR et construisez une relation de confiance avec eux. Ce sera, évidemment, mieux que ce que nous avons fait 😊

Malheureusement, nous avons été, ensuite, dans une période de latence... La publication du rapport volontaire de la Belgique était prévue pour fin avril et rien ne venait. La réponse à nos questions était « il arrive »...Finalement, ce n'est que le 20 juin 2017 que le rapport a été publié. Il nous restait 10 jours avant la date à

laquelle le secrétariat de l'ONU demandait un input de la société civile.

S'agissant d'un rapport de 75 pages en anglais, il était impossible pour le BDF d'organiser un travail participatif efficace avec ses 17 organisations membres. Ceci est d'autant plus vrai dans un pays qui connaît déjà 3 langues nationales et une structure institutionnelle complexe.

Pratiquement, le secrétariat du BDF a effectué une analyse du VNR de la Belgique du point de vue de la situation des personnes handicapées. Cette analyse abordait les choses selon trois aspects : le quantitatif, le qualitatif et la méthode. Le résultat était une note en cinq pages, denses, mais nuancées. Cette note a été amendée et approuvée par le Conseil d'administration du BDF, puis envoyée, pour information, aux responsables des 17 organisations membres du BDF.

Autre complication, cette note ne pouvait pas être soumise comme telle au secrétariat de l'ONU. Il a fallu passer par un questionnaire informatique en 5 points auquel il fallait répondre en un nombre limité de caractères par question... Un format très court qui ne laissait pas la place nécessaire pour la nuance.

C'est ce questionnaire que nous avons soumis au secrétariat de l'ONU et que l'EDF et IDA ont défendu, pour nous, à New York, du 10 au 19 juillet 2017.

Pour autant, la note réalisée par le BDF n'a pas été jetée aux oubliettes. Nous l'avons transmise à la Ministre compétente et au Premier Ministre belge : au travers de l'ONU, c'étaient, en fait, eux nos cibles.

Un petit mot sur la décision du BDF de ne pas intégrer la délégation officielle de la Belgique à New York. Clairement, l'EDF souhaitait que nous fassions le forcing pour être intégrés à cette délégation. Cependant, pour le CA du BDF, il n'était pas possible de faire partie d'une délégation officielle pour présenter un rapport à la préparation duquel nous n'avions pas participé.

Ce faisant, nous avons peut-être raté une occasion de contacts utiles pour notre intégration future dans le processus de suivi des

SDGs au niveau belge. Pour autant, nous pensons que notre cohérence est aussi un message que tant le gouvernement belge que l'Institut fédéral pour le développement durable peuvent comprendre et apprécier.

D'autre part, la société civile était bien représentée, sans le secteur du handicap, certes, mais avec une vision critique qui par de nombreux aspects correspondait parfaitement au contenu de notre analyse du VNR de la Belgique.

Je pense donc que les messages que le BDF devait faire passer ont atteint leur but et ont été entendus. L'exposé de madame Pottiez nous conforte dans ce sens et nous reprendrons rapidement contact avec l'Institut fédéral pour le développement durable pour voir comment travailler ensemble à l'avenir.

Venons-en au contenu du VNR selon le BDF

Je vais rapidement passer en revue les réponses que nous avons données aux questions qui nous étaient posées sur le VNR de la Belgique :

1) Y a-t-il des références aux personnes handicapées dans le document ?

De fait, les termes « handicap » et « personnes handicapées » apparaissent à plusieurs reprises

2) Combien de fois et dans quel contexte ces références se situent-elles ?

- « Personnes handicapées » apparaît 5 fois »
- « Handicap » apparaît 3 fois
- « Accessibilité » apparaît 5 fois

Cependant, ces mentions disparates sont loin de mettre en évidence une prise en compte systématique et une approche globale de la thématique.

3) Les contributions des associations pour personnes handicapées ont-elles été abordées dans ce rapport ?

Comme expliqué plus tôt, aucune organisation de personnes handicapées belges n'a contribué à ce rapport.

Par ailleurs, le rapport fait plusieurs fois référence à la prise de décision et au système des « Conseils d'avis ». Pourtant, les conseils d'avis de personnes handicapées qui existent aux différents niveaux constitutifs de la Belgique fédérale n'ont pas été consultés. Ils ne sont pas non plus mentionnés dans les énumérations de conseils d'avis existants alors qu'ils ont une existence légale.

4) Les contributions des associations pour personnes handicapées ont-elles été traitées ou non dans ce rapport ?

Alors que le VNR met en avant le fait qu'une version provisoire du rapport a été soumise aux conseils d'avis pour un travail de relecture, avec un délai d'un mois, il n'a été soumis à aucun conseil d'avis de personnes handicapées existant au niveau fédéral ou régional. Pourtant, ceux-ci ont une existence légale et sont régulièrement associés aux processus mis en place dans le cadre d'autres instruments de l'ONU, et notamment dans le cadre de l'UNCRPD

5) Attentes du BDF sur des points non abordés dans le rapport et qui auraient dû l'être

Globalement, le VNR de la Belgique est une juxtaposition d'éléments mis côte à côte. De ce fait, il apparaît clairement que l'action des gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale se développe de manière non coordonnée. Il s'agit là d'une des constatations clés que nous avons mises en exergue lors de la publication du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique

Le rapport présente de nombreuses « mesurette » comme exemples de bonnes pratiques. Cela accentue l'impression d'un manque de vision globale et de planification de la part des gouvernements en fonction d'une évaluation scientifique des besoins

Si vous souhaitez en savoir plus, je vous invite à lire l'analyse détaillée publiée par le BDF sur son site Internet.

<http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A9matiques/rapport-sdgs.html> (en français / Néerlandais)

Conclusion

Le BDF a souhaité avoir une attitude rigoureuse dans son approche de ce dossier. Nous avons constaté que les commentaires issus de la société civile en général vont dans le même sens que ceux du BDF.

Nous nous réjouissons d'avoir entendu, aujourd'hui, la position de Monsieur le premier Ministre. Cela laisse présager un travail constructif dans les mois à venir. C'est certainement la voie à suivre dans tous les pays de l'Union européenne. C'est ce que nous vous souhaitons.

J'espère que, dans vos pays, vous pourrez vous servir utilement de notre expérience pour mettre en place une collaboration efficace avec vos autorités nationales. Il est, en effet, essentiel que le processus des ODD aboutisse à des résultats concrets d'ici 2030...